



**Annuaire Français de Relations Internationales**  
**AFRI 2000, volume I**  
**Editions Bruylant, Bruxelles**

LEMASSON Sylvie, "L'Allemagne face à sa puissance", AFRI 2000, volume I

Disponible sur <http://www.afri-ct.org/IMG/pdf/lemasson2000.pdf>

Tous droits réservés - Centre Thucydide - contact : [centre.thucydide@afri-ct.org](mailto:centre.thucydide@afri-ct.org)

## L'ALLEMAGNE FACE À SA PUISSANCE

PAR

SYLVIE LEMASSON (\*)

Jusqu'à son unité territoriale et politique recouvrée en 1990, l'Allemagne fédérale développe une diplomatie en tirant les leçons d'un héritage traumatisant, provoqué par une politique de puissance. Quarante années durant, cette diplomatie se veut modeste et solidaire des choix de ses alliés occidentaux. Pour se montrer, à la fois, irréprochable à l'égard du grand frère américain qui assure sa sécurité, loyale envers les partenaires européens qui lui garantissent une légitimité politique et coopérative avec l'Union soviétique qui détient les clés de sa souveraineté, la RFA dispose, certes, de marges de manœuvre limitées mais, finalement, sources d'émancipation économique. En rejetant le legs de la « puissance obsessionnelle », la RFA se forge une identité vertueuse en cultivant l'« oubli de puissance » (1). Elle devient le modèle par excellence de l'État-marchand civil qui renonce à toute projection militaire et politique de grande puissance. Sa diplomatie se décline sur le mode du multilatéralisme et de l'intégration au sein du plus grand nombre d'alliances. Il s'agit pour la RFA de développer une responsabilité rédemptrice. La « diplomatie de la retenue » genschérienne, qui convenait tout autant à la puissance commerciale qu'à l'abstinence politico-militaire de la RFA sur la scène internationale, se prolongeait logiquement par une « diplomatie du chéquier » (2). Ce qui faisait défaut à une Allemagne politiquement réservée était généreusement compensé par des actions financières.

Mais avec l'unification allemande, la position de plus en plus inconfortable de la RFA s'accroît. Après la signature des Accords 4 + 2 de 1990, elle doit penser sa normalité à stricte égalité de droit avec les grandes puissances. Elle doit re-définir sa politique étrangère libérée de la niche bipolaire et affranchie de la tutelle des Alliés. La question de la responsabilité trouve donc une signification autre. Une Allemagne responsable décline ses devoirs en fonction de nouveaux attributs de puissance entre intérêt national affirmé et engagements globaux réitérés. La propension allemande à adopter une attitude « normale », équivalente à celle des grandes puissances, dépend

(\*) Maître de conférence à l'Institut d'études politiques de Grenoble et chercheur au CERAT.

(1) Hans-Peter SCHWARTZ, *Die gezähmten Deutschen. Von der Machtbesessenheit zur Machtvergessenheit*, Stuttgart, DVA, 1985.

(2) Philip H. GORDON, « La normalisation de la politique étrangère de l'Allemagne », *Politique étrangère*, 2/1994, pp. 497-516 et Paul LETOURNEAU, « La politique étrangère allemande : style nouveau et fidélité au multilatéralisme », *Revue d'Allemagne*, 2/1999, pp. 333-345.

d'une nouvelle adéquation entre la projection post-nationale de la puissance, héritée de l'intégration européenne, et le recouvrement d'un statut d'État-nation souverain. Le rapport à la normalité passe par un point d'équilibre entre ces deux processus.

DE LA PUISSANCE EN USUFRUIT AU *LEADERSHIP* POTENTIEL :  
L'AVÈNEMENT DE LA *BERLINER REPUBLIK*

C'est l'esprit de la *Berliner Republik* (République de Berlin) qui traduit la dynamique de la normalité allemande. Il sacralise la post-unification et, à travers elle, la souveraineté émancipatrice. Le temps et l'espace nouveaux induits par la *Berliner Republik* recouvrent néanmoins deux significations : celle de la rupture et celle de la continuité. En marquant la fin de l'ère rhénane avec le changement de capitale en 1991, l'esprit de la *Berliner Republik* s'inscrit dans une nouvelle dimension géopolitique. Berlin, nouvelle capitale, souligne l'identité orientale de l'Allemagne et invite, peut-être à de nouvelles ambitions nationales. Le choix difficile en sa faveur s'explique par la vision différente qu'induit une telle capitale pour l'Allemagne. Pour ses adversaires, elle traduit la perception essentiellement négative du changement. « Revenir » à Berlin signifie renouer avec les spectres du passé : l'esprit centralisateur prussien et les démons de puissance national-socialistes. Seraient donc mis en péril les fondements et les vertus de la RFA : son fédéralisme, son régionalisme et sa démocratie (3). En revanche pour ses partisans, « aller » à Berlin consiste principalement à renforcer une solidarité occidentale et orientale soulignant l'identité centre-européenne de l'Allemagne. Il s'agit par le choix de Berlin d'occuper une position centrale et non plus marginale sur le continent.

Deux conceptions de la dynamique historique se font face. Pour les uns, Bonn reste le symbole de la renaissance et de l'unité allemande. Pour les autres, Berlin celui de la division et de l'unité. Et partant, Berlin consacre de nouvelles orientations politiques (4). On quitte le provincialisme qui caractérisait la politique étrangère de Bonn pour la prise en compte d'une géopolitique plus ambitieuse en termes de responsabilité. Le chancelier, Gerhard Schröder, rompt sémantiquement avec l'héritage de son prédécesseur, qui a pourtant construit l'unité et appuyé le choix de Berlin comme capitale. Il lie en effet les changements géostratégiques à une nouvelle posture morale allemande. Dès son arrivée au pouvoir en 1998, le social-démo-

(3) Johannes GROSS, *Begründung der Berliner Republik*, Berlin, Ullstein, 1997.

(4) Les débats portant sur le choix de la capitale témoignent avant tout de divisions intra-partis. Cinq motions sont soumises aux députés pour déterminer le siège du Gouvernement et du Parlement, les compensations pour Bonn en cas de transfert partiel ou total. La « motion Berlin », présentée par Willy Brandt (SPD), soutenue par Helmut Kohl et Wolfgang Schäuble (CDU) supplante celle de « Bonn » notamment défendue par Johannes Rau (SPD), Peter Glotz (SPD) ou Norbert Blüm (CDU). Le vote pour Berlin l'emporte avec 18 voix de majorité sur 660 votants.

crate prône une société allemande plus moderne et moins complexée. La République de Berlin signe la fin de la repentance pour l'affirmation explicite d'une « normalité » allemande (5). Mais que recouvre cette normalité pour la puissance allemande, ses engagements internationaux et son système de valeurs ? Toute rupture normative avec la diplomatie de l'avant 1990 est impensable pour les partenaires de l'Allemagne. Ainsi la République de Berlin s'inscrit dans la continuité en évoluant, en termes éthiques, sur les mêmes rails diplomatiques (6).

Pourtant, il s'agit bien depuis l'unification d'allier deux mouvements anachroniques. En recouvrant sa souveraineté et en retrouvant le statut d'État-nation « normal », l'Allemagne hérite déjà d'une « puissance post-nationale » au service de la paix, traditionnellement exempte de desseins nationaux et acquise toute entière à l'intégration européenne. Or, en tant que puissance centrale, politiquement et géographiquement, elle est appelée à jouer un rôle d'aiguillon en matière de stabilité. Parce qu'au cœur de courants contraires d'intégration régionale et de replis identitaires, elle met au service de l'UE sa force structurante après avoir bénéficié de celle de l'espace communautaire depuis 1951. Son référent majeur devient la quête – légitime – de sécurité. L'Allemagne exprime la nécessité de « diffuser » de la stabilité vers ses voisins, essentiellement les pays d'Europe centrale et orientale (PECO), pour assurer la sienne. En confortant ses intérêts propres, induits par la place charnière qu'elle occupe, elle œuvrerait ainsi pour la stabilité régionale. Plus encore, elle assumerait sa responsabilité particulière en tant que pont entre l'Europe occidentale et orientale en favorisant les processus de démocratisation (7).

Un rôle messianique nouveau se dégage donc pour justifier l'activisme allemand. Ses engagements en faveur d'une « sécurité élargie » s'adaptent à la transnationalisation des échanges et des menaces. Sans pouvoir raisonner en termes d'équilibre classique de puissance, qui risquerait de passer pour une politique de domination, l'Allemagne initie un processus différent. Parce que puissance commerciale et civile par excellence, l'Allemagne n'éprouve aucun complexe hégémonique dans des actions qui répondent à une « sécurité sociétale ». C'est-à-dire non exclusive des critères classiques de sécurité, politique et militaire, en procédant à une prise en compte globalisante des dimensions intérieures et extérieures de la sécurité d'un État et d'une

(5) Gerhard SCHRÖDER, « Eine offene Republik », entretiens, *Die Zeit*, 4.2.1999 ; Lucas DELATTRE, « L'Allemagne décomplexée face au passé », *Le Monde*, 8.11.1998. Lorsque le chancelier se prononce en faveur du maintien de l'appellation Reichstag pour le parlement allemand, ou lorsqu'il exprime des revirements sur le projet de construction d'un mémorial de l'Holocauste, il suscite inévitablement des critiques quant à une propension à négliger la force de l'héritage historique de l'Allemagne. Les propos de Martin Walser sur la « routine de la culpabilisation » ou les analyses de Peter Sloterdijk dans sa lettre ouverte « la théorie critique est morte » n'ont fait qu'amplifier pour certains, comme I. Bubis ou J. Habermas, une dérive intellectuelle dangereuse tendant à banaliser un *Sonderweg* éthique allemand.

(6) Voir « Weil wir Deutschlands Kraft vertauen » de G. SCHRÖDER.

(7) La notion de pont entre l'Est et l'Ouest est récurrente dans le discours de politique étrangère allemande depuis 1990.

société. Elle fait la part belle aux critères environnementaux, sources de stabilité interactive, tels que l'écologie, les droits de l'homme, l'énergie ou encore les droits sociaux (8). Autrement dit, en passant d'un stade passif d'« importeur » de sécurité et de démocratie à celui plus actif d'« exportateur », l'Allemagne agit au profit d'une sécurité collective en Europe. Mais en contribuant à une sécurité élargie, elle ne peut tendre que vers l'exportation de son modèle de développement. À travers des réseaux d'actions non-étatiques performants dans le processus de transfert institutionnel, elle pèse ainsi sur le processus de restructuration des sociétés civiles et de la recomposition du tissu économique des PECO. Sa culture d'influence, qui lie forces de production publiques et privées, confère à l'Allemagne un rôle central (9). Elle occupe le premier rang des investisseurs étrangers des PECO et en est le premier partenaire commercial (10). Tout en cherchant à dynamiser le processus d'intégration de l'UE, elle s'attache à projeter son modèle institutionnel.

Toutefois, la puissance allemande reste avant tout structurante avant d'être réellement structurelle, à travers la définition de Susan Strange de la capacité et de la détermination d'influencer l'ordre extérieur (11). Car si elle possède bien la capacité de faire, elle n'affiche pas la volonté de « faire faire ». Cette volonté, essentiellement politique, exigerait l'ambition explicite d'un *leadership*. Il devrait être déterminé autant par des choix sécuritaires nationaux que communautaires. Non seulement une telle évolution aurait des conséquences en termes de coût et de risque : on n'assume pas un rôle de décideur politique sans s'exposer à des contraintes de tout ordre, dont commercial. Mais surtout, elle induirait un effet pervers pour l'Allemagne. Elle serait en effet en passe de vivre à rebours un statut de grande puissance. Alors que la fin de la bipolarité agit en faveur d'un processus de « *non-fongibilité des vecteurs de puissance* » (Joseph Nye), l'Allemagne, en endossant la parité politique de sa puissance économique, afficherait une évolution opposée : l'agrégation des moyens de puissance. Autrement dit, il y aurait, malgré elle, correspondance entre sens et puissance, en ayant la question sécuritaire pour matrice politique (12). De fait, en constituant une

(8) Barry BUZAN, *People, States and Fear*, Hemel-Hempstead, Harvester, 1991 ; Ole WAEVER, « Societal Security : the Concept », in Ole WAEVER, Barry BUZAN, Morten KELSTRUP, Pierre LEMAITRE (dir.), *Identity, Migration and the New Agenda in Europe*, Londres, Pinter, 1993, pp. 17-40.

(9) Les réseaux d'actions allemands passent tout aussi bien par des coopérations ministérielles, telles celles des ministères de l'Économie et des Affaires étrangères, que par les fondations politiques, l'Église, les PME, les organismes de coopération technique ou les ONG d'aide au développement.

(10) Dans les trois pays du groupe de Visegrad faisant partie de la prochaine vague d'intégration communautaire, l'Allemagne représente 19 % des IE en Pologne (devant les États-Unis avec 18 %), 33 % en Hongrie (devant les États-Unis avec 25 %) et 26 % en République tchèque avec 26 % (devant les États-Unis 14 %).

(11) Susan STRANGE, *The Retreat of the State. The Diffusion of Power in the World Economy*, Cambridge, CUP, 1996.

(12) Sur le concept de découplage du sens et puissance dans le système international, voir Zaki LAÏDI, *L'ordre mondial relâché*, Paris, PNFSP, 1993, pp. 13-26. Voir également Christian HACKE, *Die Aussenpolitik der Bundesrepublik Deutschland – Weltmacht wider Willen?*, Frankfurt/Main, Ullstein, 1997, pp. 487-543.

force structurante et intégratrice, la projection post-nationale de sa puissance tend à nourrir une dynamique d'ensemble qui ne lui appartient plus totalement. Parce que modèle de développement et parce qu'au cœur de différentes dimensions sécuritaires, elle se trouve sollicitée, indirectement ou directement, pour réguler les équilibres régionaux. Paradoxe éclairant de cette puissance économique « post-nationale » qui renforce sa stature nationale : le *Deutsche Mark* est choisie par l'administrateur civil de l'ONU comme devise officielle du Kosovo en pleine reconstruction (13).

De manière générale, l'Allemagne reste bien prise au piège d'un rôle que son environnement contribue à renforcer. Après l'offre embarrassante faite par le président G. Bush de partager la « *direction des affaires du monde* » dans un *partner in leadership* et surtout après les actions jugées trop passives de l'Allemagne durant la guerre du Golfe, le débat politique en Allemagne a dû évoluer vers une solidarité en adéquation avec un statut de puissance multiforme. Si, en 1994, la Cour de Karlsruhe a été amenée à trancher en faveur d'engagements de la *Bundeswehr* en dehors des zones de l'OTAN, il est revenu au Gouvernement et au Parlement d'orienter ses nouvelles capacités d'interventions (14). Aussi pour rester fidèles aux idéaux originels de l'armée fédérale, les engagements de la *Bundeswehr* passent prudemment de missions humanitaires logistiques à des missions plus stratégiques. Elles s'opèrent toujours dans un cadre collectif de l'ONU ou de l'OTAN et répondent à une éthique du « faiseur de paix » et non du « faiseur de guerre », en bref de l'intervention « juste ». Ce souci de ne pas virer vers une nouvelle forme d'interventionnisme sélectif réactive, *a contrario*, la philosophie d'un *jus ad bellum* et d'un *jus in bello* transposée dans un cadre contemporain du droit et du devoir d'ingérence. La culture organisationnelle de la *Bundeswehr*, à travers le concept de *innere Führung*, s'appuie sur une échelle de valeurs éthiques propre à l'héritage historique de la RFA. Elle va notamment dans le sens d'un rapport au commandement et au soldat-citoyen très légalisé. L'envoi de soldats en ex-Yougoslavie, en Bosnie

(13) Depuis le 3 septembre 1999, le DM est promulgué monnaie officielle par B. Kouchner. La MINUK et les organisations internationales reconnaissent la devise allemande comme moyen de paiement des douanes et des comptes publics. Bien que très largement utilisé en Bosnie et dans le reste de ex-Yougoslavie, le DM n'y est néanmoins pas reconnu comme monnaie officielle.

(14) C'est le 12 juillet 1994 que la Cour Constitutionnelle tranche le débat entre la gauche, qui en grande partie soutient l'esprit de l'article 87, et la coalition gouvernementale conservatrice, qui soutient l'application de l'article 24. L'article 87 stipule que la Loi fondamentale doit autoriser l'envoi de troupes allemandes, hormis le cas de défense dans la zone OTAN, alors que l'article 24 stipule que la RFA peut adhérer à un système de sécurité mutuelle collective, donc intervenir sous le sceau de l'ONU ou de l'OTAN à des missions de *peace-keeping* et *peace-making*. La Cour met un terme à une lecture restrictive, sinon contradictoire, des textes. Elle souligne la constitutionnalité de l'article 24 qui permet donc au gouvernement de justifier des missions de la *Bundeswehr* « *out of area* » telles celles en Somalie, en Bosnie ou au Kosovo. Ainsi, contrairement au Japon, autre traditionnel État-marchand et puissance civile, l'Allemagne choisit de mettre en adéquation responsabilités politiques sécuritaires et normes constitutionnelles. La crise du Timor oriental relance les discussions au Japon sur la nécessaire réforme de la Constitution de 1947 interdisant l'envoi de troupes à l'étranger. L'archipel continue à contrebalancer cette abstinance militaro-politique par une diplomatie du chéquier. Mais une évolution de la position du Japon, à l'instar de l'Allemagne, pose le problème de la perception, par ses voisins, d'une puissance japonaise internationale « émancipée ».

puis au Kosovo, témoigne de la difficile adaptation de la *Bundeswehr* aux évolutions stratégiques des années 90.

Certes, les engagements militaires allemands répondent, pour la première fois depuis 1945, à des missions de combat, qui passent par la mise en place d'une force de projection rapide, mais ils soulignent encore les faiblesses de la *Bundeswehr* : le manque de mobilité de ses contingents et le maintien d'une armée de conscription. Toutefois, ces engagements signent une continuité politique de la part du SPD et des Verts eu égard aux engagements précédents de l'ancienne majorité gouvernementale (15). Au-delà de la définition du leadership potentiel et réel allemand, c'est celle de sa perception au plan intérieur qui se pose.

#### UNE DIFFICILE NORMALITÉ DISCURSIVE

L'Allemagne unifiée doit répondre à deux dynamiques *a priori* contraires : la prise en compte, avec le recouvrement d'une souveraineté pleine et entière, d'intérêts nationaux comme référent classique de grande puissance, et la poursuite d'une projection post-nationale de l'identité allemande. La formulation et la défense d'intérêts nationaux peuvent tout autant signifier l'affirmation d'une singularité historique, par un retour possible à une politique hégémonique, que celle d'une normalité politique, par la traduction légitime d'un processus d'émancipation. Si la voie de la singularité qui renoue avec l'idée d'un *Sonderweg* (voie particulière), fut-il justifié par des tentatives pacifistes, ne fait guère l'unanimité en Allemagne, celle de la normalité reste à définir.

Aussi le débat concerne-t-il le sens à donner aux évolutions de l'Allemagne pour la traduction politique de sa puissance contemporaine. Pour le philosophe Jürgen Habermas, l'identité post-nationale et post-traditionnelle, bâtie sur le concept de patriotisme constitutionnel, est bel et bien mise en danger par une unification susceptible de favoriser les affres d'une « *puissance du milieu* » (16). La dynamique intrinsèque de l'unification serait alors à dépasser. Il s'agit en cela de renouer avec la tradition consensuelle de la sage RFA et de se défaire d'un sentiment atavique qui ne pourrait qu'ali-

(15) De la guerre du Golfe au conflit yougoslave, une très large partie de la gauche allemande (le SPD et avant tout les Verts), a toujours exprimé une forte réticence à tout envoi de contingents de la *Bundeswehr* hors OTAN. Dans le cadre de la Bosnie, en 1995, la contribution de la *Bundeswehr* à la force de réaction rapide (FFR) fait ainsi dire à Rudolf Scharping, alors président du SPD, que « *l'Allemagne glisse vers la guerre* » et à Joscha Fischer, chef du groupe parlementaire des Verts, que le vote du *Bundestag* autorisant une participation à des missions de combat, constitue une « *nouvelle politique étrangère* ». Respectivement ministre de la Défense et ministre des Affaires étrangères, tous deux justifient tout autrement l'engagement de la *Bundeswehr* au Kosovo en 1999 au nom de la « *nouvelle crédibilité internationale* » de l'Allemagne. En outre, c'est un général allemand quatre étoiles, Klaus Reinhardt, qui prend la direction, à l'automne 1999, du commandement de la KFOR.

(16) Jürgen HABERMAS, « Die zweite Lebenslüge der Bundesrepublik : wir sind wieder normal geworden », *Die Zeit*, 18.12.1992 ; *Die Normalität einer Berliner Republik*, Frankfurt/Main, Suhrkamp, 1995, pp. 167-187 et *L'intégration républicaine*, Paris, Fayard, 1998, pp. 95-157.

menter l'appartenance à une communauté ethniciste en Europe centrale (17). La responsabilité de l'Allemagne serait dès lors d'incarner un modèle politique fédérateur pour l'Europe communautaire en transcendant les particularismes par un ordre juridique et républicain nouveau. Mais Jürgen Habermas flirte avec deux contradictions majeures. La construction de l'ordre social et politique qu'il propose repose autant sur une construction rationnelle qu'historique, alors qu'il souhaiterait que la raison prime sur l'histoire. L'Allemagne ne peut se projeter dans un ensemble normatif communautaire en privilégiant un mouvement a-historique. Enfin, l'excellence du modèle allemand post-national revient à retomber dans l'ornière d'un *Sonderweg* qu'il dénonce pourtant. Car par son refus de reconnaître une identité nationale, il réactive une spécificité allemande, celle d'être incapable de se muer en État-nation. Il revient à souligner la forme d'un magistère moral qui reviendrait à doter l'Allemagne d'un sens de l'exemplarité singulier.

D'autres, au contraire, comme l'historien Arnulf Baring, prétendent qu'il est difficile, sinon contre-productif pour la normalisation de la politique étrangère allemande, de se projeter dans du « post » lorsque le « national » n'est pas mûri comme force politique. Or, selon lui, si l'Allemagne doit jouer un rôle responsable sur la scène internationale, c'est en définissant des priorités nationales et en ressemblant, d'abord, aux grands États-nations européens « normaux » tels que la France et le Royaume-Uni. En d'autres termes, il faudrait bien que l'Allemagne vive sans complexe la première étape de sa pleine souveraineté comme une chance de normalité en épousant le référent national pour déterminer ses intérêts de puissance avant de tendre vers une évolution supranationale (18). Pour que ses voisins croient en sa loyauté et en sa volonté d'intégration européenne, il faut précisément que l'Allemagne affirme son statut de puissance et de nation au risque, sinon, de paraître camoufler ses véritables intentions. Ce qui ne manquerait pas d'alimenter une méfiance accrue chez ses voisins la soupçonnant, en fait, de chercher à renationaliser sa politique en dépréciant son statut de nation. De plus, c'est en assumant un rôle de puissance centrale en Europe, qu'elle pourra réellement défendre une diplomatie européenne.

Le politologue Hans-Peter Schwartz va également dans le sens d'une normalité nécessaire qui se traduirait sur le terrain de la géopolitique (19). Le « retour » au statut de puissance centrale en Europe doit être saisi comme une chance pour l'Allemagne afin de définir objectivement les orientations d'une « grande puissance » (*Grosse Macht*) et de rejeter l'approche hégémonique de la « grande puissance » (*Grossmacht*). L'ancien conseiller du Chancelier

(17) Jacques LE RIDER, « La nation allemande et l'unification », *Politique étrangère*, 4/1991, pp. 913-927.

(18) Arnulf BARING, *Deutschland, was nun?*, Berlin, Siedler, 1991.

(19) Hans-Peter SCHWARTZ, *Die Zentralmacht Europas. Deutschlands Rückkehr auf die Weltbühne*, Berlin, Siedler, 1994.



W. Brandt et l'artisan de l'Ostpolitik des années 70, Egon Bahr, plaide, de son côté, pour une Allemagne en phase avec ses nouvelles responsabilités de puissance qui reposent inévitablement sur la prise en compte d'intérêts nationaux. Cependant, s'il défend un rôle accru de la RFA à l'ONU, et notamment au Conseil de sécurité, c'est dans l'esprit de renforcer les engagements allemands au service d'une plus grande coopération internationale. L'Allemagne ne doit pas imposer sa candidature mais œuvrer pour une réforme de l'ONU, qui ne pourrait bénéficier à terme qu'au statut de puissance allemand (20). Si l'Allemagne ne doit pas revendiquer ouvertement un siège au Conseil de sécurité, elle doit finalement faire en sorte d'être courtisée pour son projet politique.

Au centre de tous les débats allemands reste l'appréciation du mouvement de balancier de l'histoire ou le rapport à l'État-nation (21). L'avènement de l'État-nation traduit-il une réappropriation d'un statut a-normal, l'aboutissement légitime d'un processus historique démocratique ou le point de départ d'une nouvelle identité allemande? Partant, l'intérêt national traduit-il la tentation d'une politique de puissance plurielle ou participe-t-il d'une normalisation de la politique étrangère de la RFA? La définition de la « nouvelle » normalité allemande repose sur la correspondance entre puissance et loyauté, puissance et responsabilité, puissance et multilatéralisme. Le défi de l'Allemagne consiste à vivre une nouvelle maturité de puissance qui doit se débarrasser de toute référence singulière alors que son processus historique de « normalisation » repose sur une dynamique atypique au regard de ses principaux partenaires. L'Allemagne unifiée doit continuer à leur donner des gages de confiance. Elle doit les assurer d'une évolution de sa politique étrangère, dans le sens d'un meilleur partage des contraintes d'un *leadership*, mais sans opérer de révolution dans ses engagements. En d'autres termes, pas d'unilatéralisme provocant et pas d'infidélité inutile aux alliances traditionnelles communautaire et transatlantique.

Toutefois si le multilatéralisme constitue toujours la source principale de légitimation de la diplomatie allemande, il s'articule différemment. Il tire sa force d'un bilatéralisme renforcé au nom de préoccupations sécuritaires. La fonction du multilatéralisme évolue en se mettant au service de relations binaires et non plus le contraire. Si l'Europe communautaire s'impose plus

(20) Egon BAHR, *Deutsche Interessen*, München, Blessing, 1998, pp. 58-64. Voir également sur la question de l'ONU, d'une réforme du Conseil de sécurité et de la place de l'Allemagne en son sein : Wolfgang WAGNER, « Le siège permanent au Conseil de sécurité. Qui a besoin de qui : les Allemands du siège ? ou le Conseil de sécurité des Allemands », *Politique étrangère*, 4/1993, pp. 1001-1009 et Karl KAISER, « Devenir membre du Conseil de sécurité : un but légitime de la nouvelle politique extérieure allemande », pp. 1011-1022.

(21) Peter GLOTZ, « Neue deutsche Ideologie », *Der Spiegel*, 30.9.1991 et « Deutsche Gefahren », *Der Spiegel*, 25.4.1994.

que jamais comme le cadre référentiel de la puissance allemande (22), elle induit également de nouvelles combinaisons politiques pour l'Allemagne. En soutenant la réalisation d'une Europe-espace et d'une Europe-puissance, l'Allemagne développe une politique communautaire différente, mais à la manière française et britannique. C'est-à-dire à partir d'un prisme collectif et national. Après avoir incarné, à sens unique, l'intérêt moral supérieur de la RFA, l'*Europapolitik* devient un moyen de défendre des positions politiques et économiques allemandes. Mais le fait de pouvoir s'intégrer dans une *Deutschlandpolitik*, comprise comme la réalisation d'une souveraineté politique et juridique recouvrée, pose problème pour la nouvelle projection de la puissance allemande.

#### UNE PUISSANCE PLURIELLE EN MAL D'ACCEPTATION

Le rôle de l'Allemagne au sein de l'UE et l'acceptation de sa puissance dépendent avant tout des attentes ambivalentes ou des aspirations trop souvent contradictoires de ses principaux partenaires, tels que la France, les PECO et la Russie. Car tous sont conduits, depuis la chute du mur de Berlin, à repenser ou à forger leur puissance en fonction de l'évolution de l'Allemagne. Et tous expriment autant de besoins que de méfiance envers d'Allemagne. La France contribue tout particulièrement à une vision duale des engagements allemands entre communautarisation et renationalisation politique. Plus que tout autre pays, elle a défini son statut de puissance en fonction des contraintes géostratégiques qui ont pesé sur la RFA. Si elle développe un rapport antithétique en termes de puissance envers l'Allemagne, elle aspire également à une complémentarité fonctionnelle avec son voisin entre forces politico-militaires, d'un côté, et forces économique-financières, de l'autre. Aussi la France perçoit-elle tout changement affectant la souveraineté de la RFA comme un amoindrissement probable de la sienne en déséquilibrant leur axe relationnel. Au cadre bipolaire et à la division allemande correspond, près de quarante années durant, un droit de contrôle des Alliés occidentaux sur la « question allemande ». La France tire bénéfice, *in extremis*, de sa participation au cercle des « faiseurs de paix ». Car sa puissance continentale et mondiale se construit très largement en fonction du contrôle exercé sur la puissance allemande, défini lors des conférences quadripartites de 1945 puis des accords de Paris de 1954. Autrement dit, les piliers majeurs de la puissance française traduisent *a contrario* les faiblesses allemandes : un siège permanent au Conseil de sécurité et le rang de puissance nucléaire. En outre, plus le processus de construction européenne mûrit, plus la France

(22) Pour Joschka Fischer, l'engagement européen de l'Allemagne doit rester le principal ancrage de sa politique pour éviter toute dérive nationaliste et hégémonique. C'est aussi une réponse à la globalisation des marchés et un garde-fou à la renationalisation possible de la politique européenne, voir *Risiko Deutschland*, Köln, Kiepenheuer & Witsch, 1994, 185-233.

symbolise l'intersection des différents flux nord-sud et est-ouest de l'espace communautaire. Et plus la RFA cultive son profil de puissance civile, plus la France conforte son rôle de *leadership* politique et militaire.

La dynamique complémentaire qui s'instaure entre les deux pays permet à l'un et à l'autre de légitimer ses statuts singuliers. Si le dessein européen maximise les ambitions de la France en constituant un véritable levier de puissance, il assure également à la RFA un cadre structurant irremplaçable pour la modernisation de son économie et son émancipation politique. Le développement de relations franco-allemandes « institutionnalisées » comme moteur de l'intégration européenne servent néanmoins une vision française bien hiérarchisée de ce bilatéralisme. En effet, moins qu'un véritable partenaire et plus qu'un simple associé, la RFA demeure le glacis stratégique des intérêts de la France durant la guerre froide. Lorsque l'unification allemande scelle la fin de l'ère bipolaire, la « question française » se pose au regard d'un nouveau parallélisme et d'une nouvelle hiérarchisation des solidarités franco-allemandes (23). Le recouvrement de souveraineté pleine et entière de l'Allemagne affecte doublement le statut de puissance français. Il altère son cadre historique référentiel et son assise géopolitique traditionnelle. La conclusion des accords « 4 + 2 » en 1990, qui autorise l'acte d'unification de la part des Alliés, souligne la disparition du lien direct entre expansion de la puissance française et limitation de la puissance allemande. Elle consacre également une nouvelle perspective géopolitique du continent européen. L'Allemagne en constitue le centre. Un effet d'ouverture spatiale et de projection nouvelle de puissance s'opère en faveur de l'Allemagne, tandis qu'un effet de fermeture affecte la position de la France, campée sur les flancs occidentaux de l'ensemble communautaire.

L'unification allemande est synonyme de déficit cognitif pour la France qui doit trouver un nouvel équilibre national et européen par rapport à l'Allemagne (24). Mais parce que la France reste en manque de repères devant une parité franco-allemande inédite, elle ne peut que nourrir par ses ambiguïtés et incertitudes politiques le mal d'acceptation allemand. Davantage encore que son voisin, la France doit s'adapter à un nouveau statut de puissance dont la définition repose sur une perception négative d'un inventaire politique : redécoupage des aires d'influence, recomposition des schémas politiques européens et reconsidération de l'arme nucléaire en termes de souveraineté et d'indépendance nationale. Ainsi sa perception d'une *Mittleuropa* allemande se fait en référence à un déterminisme historique largement réactivé par ses propres craintes subjectives d'un retour possible à un messianisme germanique. Pour Paris, la définition d'une politique européenne

(23) Etienne SUR, « Maastricht, la France et l'Allemagne », *Hérodote*, n° 68, 1993, pp. 125-137.

(24) Michel KORINMAN, « L'axe Paris-Bonn, dernier tabou de l'après-guerre », pp. 124-129 et Dominique DAVID, « France : l'illusion de la puissance », pp. 73-80, in Michel KORIMAN et Lucio CARACCILO, *Les fractures de l'Occident*, Paris, La Découverte, 1994.

qui ne soit ni germano-allemande ni euro-allemande, à l'adresse des PECO, relève de la quadrature du cercle. Toute ouverture de l'UE vers l'Europe centrale et orientale signifie objectivement un renforcement du rôle pivot de l'Allemagne sur le continent. Mais toute tentative pour freiner le processus d'élargissement équivaudrait à doper une politique allemande bilatérale avec les PECO. La marge de manœuvre de la France reste donc extrêmement étroite pour canaliser l'influence de son voisin sans porter la responsabilité d'un raidissement vers les pays candidats à une intégration rapide à l'UE.

L'Allemagne dispose de meilleures cartes en tant que puissance limitrophe des PECO. D'autant que la France a échoué dans ses expériences alternatives notamment à travers la proposition mitterrandienne d'une confédération européenne et d'une BERD acquise à la culture économique française (25). Non seulement la France continue d'occuper une place modeste dans les échanges commerciaux au regard du *leadership* politique qu'elle cherche à assurer, en oscillant entre la 3<sup>e</sup> et la 7<sup>e</sup> place des partenaires économiques des PECO, mais elle ne parvient pas non plus à les assurer de sa volonté inconditionnelle d'élargir l'UE. Le souci français de réformer en profondeur les institutions de l'UE, avant de s'ouvrir à de nouveaux États membres, reste souvent perçu comme une volonté de fondre la puissance allemande au sein de l'espace européen et une manière de peser politiquement sur un ensemble communautaire qui lui serait défavorable. Ainsi toute attente trop longue aux portes de l'UE de la part des PECO irait à l'encontre de l'assise politique française sur le continent européen de l'après-guerre froide.

Pourtant la France reste en panne de projets européens fédérateurs. En gardien du temple, elle réagit de manière critique au texte majeur allemand rédigé par les parlementaires W. Schäuble et K. Lamers en 1994 (26). La France peine dans sa quête d'adéquation entre intérêts souverainistes et ceux d'une Europe-puissance dont elle se fait le chantre eu égard à son héritage gaullien. Depuis 1994, la France a certes cherché à s'approprier les termes de « coopérations renforcées » et de « fédération d'États-nations »

(25) La Banque européenne de reconstruction et de développement, créée en 1990 avec le fort soutien de F. Mitterrand, privilégie les prêts aux grands groupes industriels ou financiers, contrairement à la politique de PHARE qui favorise les investissements de PME. La direction de la BERD s'affiche d'emblée une culture plutôt francophone. Mais après les déboires des présidences françaises, c'est l'Allemand Horst Köhler, ancien secrétaire d'État au ministère des Finances, qui reprend les rênes de la BERD en 1998.

(26) Respectivement président du groupe parlementaire CDU-CSU au Bundestag et porte-parole des questions étrangères. Au cœur de la tourmente qui agite les milieux politiques et intellectuels français après la parution du texte « *Réflexions sur la politique européenne* », qu'officiellement Helmut Kohl ne reprend pas à son compte, Elisabeth Guigou, en tant qu'ancien ministre des questions européennes, déplore le manque d'initiatives françaises en guise de réponses constructives : « *Je préfère l'engagement européen gaffeur de la CDU au non-dit frileux qui saisit les partis politiques en France dès qu'il s'agit de l'Europe (...)* Il ne s'agit pas pour la France de copier le fédéralisme allemand (...) Il nous faut inventer la nation post-jacobine, celle qui, sans renier les valeurs de la République, diffuse plus largement les pouvoirs et les devoirs entre les institutions et dans le corps social pour faire respirer la démocratie », in « France-Allemagne : ni rejet ni soumission », *Le Monde*, 3 novembre 1994.

mais pour, finalement, entériner l'idée déjà partagée par les Allemands de géométrie variable et de fédéralisme coopératif. Au plan de la politique étrangère et de la défense, la France affiche également une ligne de conduite ambiguë à l'encontre de son partenaire. Cette ambiguïté résulte davantage de la difficile acceptation du côté français d'une parité en termes de droit et d'influence politique que du processus allemand de normalisation en tant que tel. C'est ainsi la France qui se trouve confrontée au défi majeur de redéfinir sa philosophie sécuritaire dans un nouvel ordre mondial.

Elle ne bénéficie pas, à l'instar de son principal partenaire, d'une projection nouvelle de puissance. Les guerres du Golfe et en ex-Yougoslavie ont définitivement sonné le glas du tout nucléaire comme force de dissuasion suprême et d'affirmation d'indépendance nationale. La France doit donc repenser les structures et les fondements de sa puissance en coopérant de plus près avec l'Allemagne. Autrement dit, pour conserver à sa politique nucléaire une pertinence stratégique, la France doit bilatéraliser ou européaniser ses vecteurs de puissance traditionnels. Et l'Allemagne devient l'élue privilégiée pour répondre à un double souci national. Tout d'abord, celui d'éviter de s'allier plus que nécessaire avec le Royaume-Uni dont les liens techniques et politiques avec les États-Unis restent trop étroits en la matière. Celui, enfin, d'offrir une « dissuasion concertée » à un partenaire loyal qui ne cherchera pas à concurrencer l'autorité française en s'étant engagé à respecter l'interdiction qui lui avait été faite, durant la guerre froide, de posséder des armes ABC.

Toutefois la proposition française de partager le parapluie nucléaire souligne bien plus le caractère ténu de la marge de manœuvre de Paris face aux changements géostratégiques qu'une véritable capacité à maintenir un rang de grande puissance (27). Par ailleurs, en réintégrant partiellement l'OTAN en 1995, la France entérine l'idée d'une défense transatlantique pour laquelle l'Allemagne reste un maillon fort tout en revendiquant la construction d'un pilier euro-européen pour lequel l'Allemagne est un partenaire incontournable, en disposant de la première force conventionnelle du continent. Depuis 1990, la France se trouve confrontée à un exercice d'équilibre difficile en tentant de contenir tout leadership allemand pour ne pas amoindrir le sien tout en ayant besoin de ce potentiel de puissance pour valoriser le sien. En bref, les complexes français à l'égard du statut de puissance allemand ne peuvent être durablement surmonter qu'en adoptant une politique de stricte parité qui reste source de remise en cause et de catharsis diplomatique pour la France.

(27) C'est Alain Juppé, Premier ministre en 1995, qui plaide pour une dissuasion concertée consistant à élargir la protection nucléaire française au territoire allemand afin d'*introduire une dimension collective comme facteur constitutif de la doctrine française*. Pour Paris, il s'agit d'allier l'Allemagne unifiée à une stratégie euro-européenne de défense pour laquelle la France conserverait un rôle moteur politique et technique essentiel à travers le nucléaire. Dans le cadre de ce nouveau partenariat franco-allemand, il ne s'agit pas, en revanche, d'établir un système de double clef que le gouvernement de Helmut Kohl ne peut cautionner.

Du côté des PECO, l'Allemagne unifiée est également confrontée dans son processus de normalité à des attentes contradictoires. Considérée par la majeure partie d'entre eux comme le meilleur avocat de leur intérêts européens, les PECO sont aussi enclins à redouter une proximité trop grande avec l'Allemagne de peur de se trouver aspirés dans l'orbite de sa puissance. Pourtant, l'Allemagne unifiée reste bien le modèle de démocratie par excellence qui attire les PECO et celui qui ouvre la porte de l'Europe communautaire. Les canaux d'influence traditionnels allemands et les politiques de coopération régionales entre *Länder* et PECO constituent un maillage serré de relations bilatérales. L'offre d'aide allemande se caractérise par sa pluralité en termes d'acteurs et de ressources. L'objectif reste le même : initier, soutenir et orienter la transition démocratique à partir de référentiels allemands. Au plan gouvernemental et non gouvernemental, l'Allemagne s'impose comme le plus important partenaire des PECO. Du programme TRANSFORM, lancé par les ministères des Affaires étrangères et de l'Économie en 1993, au travail des ONG, c'est toute une politique de formation de l'espace public est-européen qui est visée. Au plan économique, les régions frontalières constituent des vecteurs de coopérations particuliers en promouvant des interactions transnationales inédites.

Cependant si les PECO sont loin de rechigner à de telles perspectives de développement, ils doivent supporter le coût de nouveaux rapports de forces. Plus la frontière devient poreuse à la faveur de projets économiques entre un *Land* allemand, tel que la Bavière ou la Saxe, et une région limitrophe, plus l'intégrité et l'homogénéité territoriale du partenaire est-européen en pâtit. Cela se traduit par une disparité croissante entre régions occidentales et orientales des PECO au détriment des secondes, qui ne bénéficient pas d'une manne de développement identique. En outre, les pouvoirs centraux voient en ces coopérations transfrontalières un risque de tension non négligeable entre centre et périphérie. Car les coopérations régionales induisent une décentralisation accrue qui ne correspond, pour l'heure, ni à l'organisation administrative polonaise et tchèque, ni à une volonté politique de fragmenter le territoire en échelons régionaux plus autonomes, alors que le recouvrement de la souveraineté politique va de pair avec le renforcement de l'identité nationale (28). Par ailleurs, Varsovie et Prague ont à cœur de demeurer les interlocuteurs premiers des capitales régionales allemandes et de Berlin. Si les coopérations transfrontalières suscitent un dynamisme économique certain, elles ne vont pas dans le sens d'un équilibre urbain optimal pour les deux pays. Non seulement les interactions économiques et sociales revêtent des effets pervers pour les PECO, par une attraction de la région allemande aux dépens de la région nationale, mais elles tra-

(28) En Pologne, État-unitaire où le centralisme s'impose, la division territoriale repose sur deux échelons, le département (*voïvodie*) et la commune. En République tchèque, l'organisation politico-administrative bute toujours sur la réforme du redécoupage du territoire national en nouvelles régions. Deux échelons majeurs dominent comme en Pologne : la commune et le district (*Okres*).

duisent aussi le sentiment d'une re-conquête de l'espace est-européen par la puissance allemande. Ce processus apparaît à deux niveaux, le transfrontalier « bilatéral » et « européen ».

Si les PECO tendent à tirer profit de relations privilégiées avec l'Allemagne comme d'un levier de développement favorable à une intégration rapide à l'UE, les eurorégions posent, à l'évidence, un certain nombre de dilemmes à la Pologne comme à la République tchèque. Ces formes de coopérations, qui sont des prémices à des échanges communautaires plus denses, restent souvent perçues comme un « cheval de Troie » allemand. Plus spécifiquement, les eurorégions, en particulier Egrensis, se feraient l'écho de l'influence économique dominante de l'Allemagne ou des politiques revendicatrices des minorités allemandes (29). Elles peuvent également tendre, vues de Varsovie et Prague, vers une dévaluation progressive des frontières qui irait à l'encontre de leur équilibre territorial (30). Bien que les PECO soient en demande de coopérations bilatérales renforcées, ils n'en expriment pas moins une volonté d'endiguer les engagements de leur partenaire. Pour eux, l'Allemagne représente, à la fois, le pont le plus direct vers l'UE et une nouvelle source de dépendance.

En raison d'une nouvelle géopolitique européenne, la Russie nourrit également des attentes ambiguës vis-à-vis de l'Allemagne. Après avoir joué un rôle essentiel dans le recouvrement de la souveraineté allemande, Moscou cultive un bilatéralisme accommodant. Jusqu'au retrait des troupes russes du territoire est-allemand en 1994, elle sait qu'elle peut compter sur l'Allemagne pour développer un partenariat singulier qui sied à son statut de puissance régionale. Toute politique sécuritaire allemande vers les PECO se doit d'inclure la Russie pour ne pas apparaître déstabilisatrice et déloyale à son égard. Si le triptyque allemand coopération-intégration-stabilisation conforte à l'évidence la théorie de la sécurité sociétale, il répond également

(29) L'eurorégion Egrensis reconstitue l'unité culturelle d'une aire géographique qui regroupe une partie de la Saxe, de la Bavière et de la Bohême. Or la question des Sudètes, minorité allemande installée en Bohême jusqu'en 1945, demeure un problème récurrent entre Berlin et Prague. Ayant fait l'objet d'un accord bilatéral difficilement négocié en 1997, les Sudètes n'ont toutefois pas obtenu l'annulation des décrets Benes, à l'origine du transfert de la population allemande à la fin de la Seconde Guerre mondiale, et la restitution des biens perdus. Or le *Land* de Bavière, qui fut le plus vif soutien des Sudètes lors des âpres discussions avec les autorités tchèques, reste l'acteur le plus riche de l'eurorégion et le partenaire économique le plus attractif pour la Bohême. Les enjeux du contentieux autour de la question des Sudètes revêt donc une importance géopolitique particulière. Prague nourrit la plus grande méfiance à l'encontre de la Bavière face une possible re-conquête économique de la région tchèque et une possible déstabilisation territoriale en alimentant un sentiment régionaliste, voire fédéraliste. Enfin, le soutien allemand à l'entrée de la République tchèque à l'UE est conditionné à un règlement de la question des Sudètes. La question de la minorité allemande en Pologne avait également été liée à la politique de coopération avec l'Allemagne et à l'entrée de la Pologne à l'UE. Mais pour des raisons politiques et historiques différentes, les deux parties avaient un intérêt particulier à un accord bilatéral rapide. Le traité de 1991 souligne non seulement le rôle actif d'intermédiaires, comme l'Église ou les fondations, mais aussi le poids des diplomaties respectives pour un *modus vivendi* : l'Allemagne démontre sa volonté de normaliser ses relations avec un pays de l'Est hautement symbolique pour sa culture de paix et la Pologne s'assure les chemins de la démocratie et de l'intégration européenne.

(30) Gilles LEPESANT, *Géopolitique des frontières orientales de l'Allemagne*, Paris, L'Harmattan, 1998, pp. 131-189.

aux intérêts russes. En représentant la pièce maîtresse du projet politique allemand pour s'ouvrir aux PECO, la Russie peut attendre de l'Allemagne qu'elle défende ses intérêts auprès des Occidentaux, son aval restant primordial pour la réalisation de l'élargissement de l'UE et de l'OTAN (31).

Aussi est-il clair que Moscou peut légitimement attendre de l'Allemagne qu'elle joue un rôle d'intercesseur auprès des Occidentaux pour valoriser son statut de puissance. La politique allemande de lobbying à l'adresse du G7 et du FMI pour coopérer avec la Russie est payante. De même pour l'intégration de Moscou au Partenariat pour la paix (PPP) et au Conseil de l'Europe. La Russie instrumentalise la complémentarité d'intérêts entre elle et l'Allemagne. Plus Moscou est associée à l'équilibre européen, plus elle est en droit de se sentir co-responsable de son évolution. En soutenant la puissance allemande, c'est *in fine* miser sur le renforcement de la sienne. Toutefois, plus l'Allemagne acquiert une autonomie d'action à l'égard de la Russie, plus elle est en passe de s'inscrire comme une puissance rivale. En devenant une puissance centrale, l'Allemagne affirme son rôle médian stabilisateur entre un espace européen occidental et oriental qui marginalise la Russie. Pis encore pour elle, plus la puissance allemande s'émancipe au sein d'une OTAN et d'une UE élargies, plus la Russie ferme les contours d'un nouvel ensemble géopolitique qui enterre le projet d'un espace euro-asiatique. Les seuls moyens pour la Russie de réaffirmer son statut de puissance centrale est, paradoxalement, la réactivation du spectre de la guerre froide à travers la notion d'aires d'influence. Le dilemme pour la Russie réside dans l'évolution, à ses dépens, de la dialectique complémentarité-rivalité avec l'Allemagne. Tout en étant en demande de bilatéralisme fort qui lui permet de redéfinir sa puissance et son identité européenne, la Russie perd en influence régionale au profit d'une l'Allemagne qui légitime ses engagements au nom de la sécurité européenne.

En résumé, si l'Allemagne ne dépend plus de l'extérieur pour sa souveraineté, elle demeure dépendante, pour son émancipation politique, d'une autre forme de pression exercée par ses partenaires : l'expression d'attentes ambivalentes témoignant d'une difficile recomposition de leur puissance en fonction du référent allemand. Le fait de constituer le point nodal du nouvel ordre européen représente, à la fois, un gage de normalité et un facteur de tension pour la normalisation de la politique étrangère allemande. L'Allemagne, plus que tout autre pays, doit donc déterminer ses choix politiques en tenant compte de son héritage historique et des réactions, sinon des divergences, de ses voisins. Aussi légitime-t-elle plus que jamais ses actions au nom de ses responsabilités européennes qui l'engagent sur la voie d'une

(31) Heinz TIMMERMANN, « Russland und Deutschland. Bilaterale Beziehungen, wechselseitige Erwartungen, Szenarien », in, *Aktuelle Analysen des BÜOost*, n° 40, 1995 et Peter SHEARMAN, « Russian Policy Toward Western Europe. The German Axis », in, *Russian Foreign Policy Since 1990*, Boulder, Westview, 1995, pp. 93-109.



identité post-nationale. L'« *Europe aura finalement l'Allemagne qu'elle mérite* » (32) en fonction de la confiance et de la liberté d'initiative qu'elle accordera à ce partenaire central. Car pourquoi exiger d'elle en termes de loyauté ce que son environnement ne s'applique pas à lui-même ? La normalité politique passe donc d'abord par une égalité de droit et de traitement.

(32) Uwe NERLICH, « L'Allemagne – un pays comme les autres ? », *Politique étrangère*, 1/1996, p. 102.